

Séance du 29 avril 2015



**L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT NEUF AVRIL 2015, à VINGT HEURES TRENTE**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PECHOUX, Maire

**PRESENTS :** S.MICHEL, C.TRASSARD, B.GUERIN, H.BONNET, A.IACOVELLI, JP SAINT-CYR, G.LICHTLE, L.BORDELIER, J. CORMORECHE, D.DESFORGES, S.PERNET, M. DUHAMEL-HERZ, Y.GALLAY, G.GAGNE, P.BERTHAUD, A.TESSIAUT, A.SEMMADI, D.BIDAULT, M.RAYMOND, P. CHARRONDIERE, A.GOMES, G.BRULLAND

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :** M.CROUZAT à A. TESSIAUT, I. DE CARVAHLO à S. MICHEL, S. VERPAULT à Y. GALLAY, I. VERRAT à L. BORDELIER, C. MONTESSUIT à P. CHARRONDIERE, M. CACHAT à M.RAYMOND

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, H.BONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En préambule, Monsieur le Maire félicite les parents pour la naissance de Enzo Crouzat ; donne communication des nouveaux tarifs municipaux applicables pour la saison 2015 concernant les Cascades ainsi que pour les autres services (copie en pièce jointe). Il demande également l'ajout d'une délibération «modification des indemnités des adjoints» en lien avec le point 2 de l'ordre du jour (acceptée)

*M. Trassard explique l'augmentation du prix d'entrée aux Cascades pour la tranche d'âge 2ans -4ans par le fait que cette tranche d'âge demande plus de surveillance.*

*M. Raymond s'étonne qu'on régule en augmentant les tarifs alors qu'il était possible de réguler en instaurant la présence d'un nombre maximum d'enfants de cette tranche d'âge.*

*M. Trassard signale que les tarifs pour la cantine n'ont pas augmenté depuis 2007 et sont très en deçà de ceux pratiqués dans les communes alentours :*

*Massieux 4.25€*

*Jassans 4.20€*

*Villeneuve 4.10€*

*Ars 4.80€*

*Reyrieux 4.45€*

*St Didier 4€*

*Châtillon. 4.40€*

*M. Charrondière et M. Raymond se félicitent de cette "non augmentation" qui était un choix politique.*

## **1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Monsieur Michel Brison de son poste d'adjoint et de conseiller municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission a été adressée le 27 mars 2015 au Préfet de l'Ain qui l'a acceptée par courrier en date du 8 avril 2015.

Conformément à l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à le remplacer. La liste concernée est celle déposée à la Préfecture.

Aussi, Monsieur Denis Bidault, qui a accepté de siéger au sein de conseil municipal, est installé en qualité de conseiller municipal

Le conseil prend acte de l'installation de Monsieur Bidault.

Le Maire indique que les rectifications nécessaires au tableau du conseil municipal seront opérées

## **2. - ELECTION D'UN ADJOINT**

Vu la démission de M. Michel Brison de son poste de 5<sup>ème</sup> adjoint, acceptée par le Préfet de l'Ain par courrier en date du 8 avril 2015.

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mars 2014, fixant à 6 le nombre d'adjoints, Considérant le souhait de la municipalité de maintenir le nombre d'adjoints et l'ordre du tableau,

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Vu les dispositions de l'article L.2122-7-2 du CGCT,

Le maire fait appel aux candidatures : M. Aurélien Tessiaut se déclare candidat.

M. S. Pernet et Mme A. Semmadi sont désignés assesseurs,

Aurélien Tessiaut est élu par 23 voix pour, 6 abstentions. Il obtient donc la majorité absolue . Il est proclamé adjoint au maire et immédiatement installée sur le poste d'adjoint laissé vacant par M. Michel Brison.

**Il prend rang au poste de 5<sup>ème</sup> adjoint dans l'ordre du tableau du conseil municipal**

*A la demande de M. Charrondièrre, le maire précise les nouvelles délégations :*

*Aurélien Tessiaut reprend les délégations exercées par Gaëlle Litchlé, à savoir : activités sportives, vie associative et culture*

*Gaëlle Litchlé, 4<sup>ème</sup> adjointe aura désormais comme délégation l'urbanisme et l'accessibilité.*

*Hubert Bonnet, conseiller délégué à la qualité de vie s'occupera également du patrimoine historique*

Le Maire indique que les rectifications nécessaires au tableau du conseil municipal seront opérées

## **3. - MODIFICATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS**

Le conseil municipal, après délibération, par 23 voix pour et 6 abstentions (M. Raymond, C. Montessuit (qui a donné pouvoir à P. Charrondièrre), P. Charrondièrre, M. Cachat (qui a donné pouvoir à M. Raymond), A. Gomes, G. Brulland)

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 III du Code général des collectivités territoriales.

Vu la population municipale : 6687

Considérant que l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de maire est fixée à 55 % de l'indice brut 1015,

Considérant que l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire est fixée à 22 % de l'indice brut 1015.

Vu la délibération n°39 du 9 avril 2014 fixant le taux des indemnités des élus de la façon suivante :

- \* le taux d'indemnité du Maire est fixé à 39.46 % de l'indice brut 1015 ;
- \* le taux d'indemnité des premier et deuxième adjoints est fixé à 26.31 % de l'indice brut 1015.
- \* le taux d'indemnité des troisième et cinquième adjoints est fixé à 19.73 % de l'indice brut 1015.

- \* le taux d'indemnité des quatrième et sixième<sup>e</sup> adjoints est fixé à 15.78 % de l'indice brut 1015.
- \* le taux d'indemnité des conseillers délégués est fixé à 10.39 % de l'indice brut 1015

Vu l'élection de Aurélien Tessiaut en qualité de 5<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant que le Maire rappelle que ces indemnités sont réparties et modulées selon les sujétions et l'importance du travail de chacun entre le Maire, les adjoints et les conseillers délégués.

**DECIDE :**

- \* le taux d'indemnité du Maire est fixé à 39.46 % de l'indice brut 1015 (inchangé)
- \* le taux d'indemnité des premier et deuxième adjoints est fixé à 26.31 % de l'indice brut 1015.(inchangé)
- \* **le taux d'indemnité des troisième et quatrième adjoints est fixé à 19.73 % de l'indice brut 1015.**
- \* **le taux d'indemnité des cinquième et sixième adjoints est fixé à 15.78 % de l'indice brut 1015.**
- \* le taux d'indemnité des conseillers délégués est fixé à 10.39 % de l'indice brut 1015 (inchangé)

**DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n°39 du 9 avril 2014

**4. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS EXTERIEURES.**

**Commissions municipales**

Le maire expose que suite à la démission de Monsieur Michel Brison de son poste d'adjoint et de conseiller municipal, et de l'installation de Monsieur Denis Bidault en qualité de conseiller municipal, la composition des commissions municipales est ainsi modifiée :

Budget économie et commerce : M. Denis Bidault propose sa candidature (en remplacement de M. Aurélien Tessiaut)

Culture, patrimoine historique et tourisme : M. Hubert Bonnet propose sa candidature (en remplacement de M. Michel Brison)

Développement durable, travaux et urbanisme : Mme Gaëlle Litchlé propose sa candidature (en remplacement de M. Michel Brison)

Activité sportives et vie associative : M. Aurélien Tessiaut propose sa candidature (en remplacement de Mme Gaëlle Litchlé)

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Vu la démission de Monsieur Michel Brison,  
Vu les candidatures aux commissions municipales,

**ELIT** les membres suivants aux commissions municipales :

Budget économie et commerce : M. Denis Bidault (en remplacement de M. Aurélien Tessiaut)

Culture, patrimoine historique et tourisme : M. Hubert Bonnet (en remplacement de M. Michel Brison)

Développement durable, travaux et urbanisme : Mme Gaëlle Litchlé (en remplacement de M. Michel Brison)

Activité sportives et vie associative : M. Aurélien Tessiaut (en remplacement de Mme Gaëlle Litchlé)

**DIT** que les commissions sont ainsi modifiées :

**Budget, économie et commerce,**

Membres : Claude Trassard  
Agathe Iacovelli  
Jacques Cormorèche  
Isabelle De Carvalho  
Denis Bidault  
Sébastien Verpault  
Claude Montessuit  
Michel Raymond

**Culture, patrimoine historique et tourisme,**

Membres : Hubert Bonnet  
Gaëlle Litchlé  
Marina Duhamel-Herz  
Isabelle de Carvalho  
Dominique Desforges  
Yann Gallay  
Amel Semmadi  
Michel Raymond  
Patrick Charrondière

**Développement durable, travaux et urbanisme,**

Membres : Sylvie Michel  
Gaëlle Litchlé  
Jean-Pierre Saint-Cyr  
Sébastien Verpault  
Hubert Bonnet  
Agathe Iacovelli  
Patrick Charrondière  
Claude Montessuit

**Activités sportives et vie associative,**

Membres : Aurélien Tessiaut  
Stéphane Pernet  
Yann Gallay  
Jacques Cormorèche  
Sébastien Verpault  
Claude Trassard  
Isabelle Verrat  
Guy Brulland  
Myriam Cachat

**Commission accessibilité**

Le maire propose la candidature d'Agathe Iacovelli en qualité de membre titulaire et la candidature de Denis Bidault en qualité de membre suppléant.

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Vu la démission de Monsieur Michel Brison,  
Vu les candidatures à la commission accessibilité

**ELIT** les membres suivants

Agathe Iacovelli : membre titulaires et Denis Bidault : membre suppléant

**DIT** que la commission est ainsi modifiée:

Membres titulaires	Gaëlle Litchlé Claude Trassard Agathe Iacovelli Jean-Pierre Saint-Cyr Philippe Berthaud Claude Montessuit	Membres suppléants	Denis Bidault Annabelle Gomes
--------------------	--	--------------------	----------------------------------

### **Commission d'appel d'offres**

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,  
Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Vu la démission de M. Michel Brison ; membre titulaire de la commission d'appel d'offres (liste 1),  
Considérant de Mme Gaëlle Litchlé est la suppléante inscrite sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu sur ladite liste.

**PREND ACTE** que Madame Gaëlle Litchlé devient membre titulaire de la commission d'appel d'offres (liste 1)

**DIT** que la composition de la commission d'appel d'offres est la suivante :

<b>TITULAIRES liste 1</b>	<b>SUPPLEANTS liste 1</b>
Claude Trassard	Marina Duhamel-Herz
Sylvie Michel	Dominique Desforges
Hubert Bonnet	
Gaëlle Litchlé	
<b>Liste 2</b>	<b>Liste 2</b>
Claude Montessuit	Michel Raymond

### **Jury de concours de maîtrise d'œuvre urbaine**

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,  
Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Vu la démission de M. Michel Brison ; membre titulaire du jury du concours de maîtrise d'œuvre urbaine (liste1)

Considérant de M. Claude Trassard est le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu sur ladite liste.

**PREND ACTE** que M. Claude Trassard devient membre titulaire du jury du concours de maîtrise d'œuvre urbaine (liste 1)

**DIT** que la composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre urbaine est la suivante :

<b>TITULAIRES liste 1</b>	<b>SUPPLEANTS liste 1</b>
Gaëlle Lichtlé	Marina Herz
Sylvie Michel	Philippe Berthaud
Hubert Bonnet	
Claude Trassard	
<b>Liste 2</b>	<b>Liste 2</b>
Michel Raymond	Patrick Charrondière

### **Organismes extérieurs**

#### **SIAH : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique**

Suite à la démission de M. Michel Brison de son poste d'adjoint et de conseiller municipal, Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire au SIAH

M. Denis Bidault propose sa candidature

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le résultat du scrutin,

- M. Denis Bidault est élu par 29 voix délégué titulaire au SIAH

### **SIEA : Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain**

Suite à la démission de M. Michel Brison de son poste d'adjoint et de conseiller municipal, Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire au SIEA.

M. Sébastien Verpault propose sa candidature.

Le Maire expose ensuite que l'article 5 des statuts du SIEA prévoit la représentation des communes qui doit se faire de la façon suivante : 3 délégués pour les communes dont la population totale est comprise entre 5 001 et 10 000 habitants. Chaque commune membre procède à la désignation d'un seul et unique délégué suppléant apte à remplacer tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au comité avec voix délibérative. Le conseil municipal par délibération 2014-09-04-DG-N°28 du 9 avril 2014 a désigné les 3 délégués titulaires. Il convient de désigner un délégué suppléant.

Mme Gaëlle Litchlé propose sa candidature.

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le résultat du scrutin,

- M. Sébastien Verpault est élu par 29 voix délégué titulaire au SIEA
- Mme Gaëlle Litchlé est élue par 29 voix déléguée suppléante au SIEA

### **5 SIEA : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

Vu plus haut

### **6 ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS**

Mme Michel, adjointe aux travaux et développement durable, expose au conseil municipal que conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites au tarif « Jaune » et au tarif « Vert » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Le SIEA propose d'être coordonnateur d'un groupement de commandes regroupant les communes, leur CCAS le cas échéant, et les groupements de communes du département de l'Ain.

*M. Charrondière est plutôt favorable à la mutualisation. Cependant il formule deux remarques :*

*1- il regrette que les critères techniques pour le choix du fournisseur ne soient pas précisés et que la collectivité se limite à 3 fournisseurs.*

*2- il pense que la collectivité va perdre son autonomie et regrette que rien ne soit dit sur la transition énergétique.*

*Le maire répond que les prescriptions techniques seront inscrites dans le cahier des charges de la consultation.*

*M. Raymond demande si d'autres solutions que le groupement de commandes ont été étudiées (la commune a-t-elle interrogé l'UGAP, par exemple). Il regrette également la limitation à 3 fournisseurs, ce qui fausse la concurrence.*

*Le maire, par expérience, doute que l'UGAP soit compétitif. Le choix du groupement de commandes lui semble la procédure la mieux adaptée.*

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-jointe en annexe.

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) propose d'être coordonnateur d'un groupement de commandes regroupant les communes, leur CCAS le cas échéant, et les groupements de communes du département de l'Ain.

Considérant que le coordonnateur sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Considérant que le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Le conseil municipal, après délibération, **par 23 voix pour et 6 abstentions (M. Raymond, C. Montessuit (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), P. Charrondière, M. Cachat (qui a donné pouvoir à M. Raymond), A. Gomes, G. Brulland)**

- **accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexée à la présente délibération,
- **autorise** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- **autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Trévoux

## 7 CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS : SEMCODA

M. Trassard, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les deux demandes de garantie d'emprunts faite par la SEMCODA.

- SEMCODA rue de la Jacobée 15 logements PLUS, 3 pavillons PLUS, 2 logements PLAI, 2 pavillons PLAI, 6 pavillons PLAI, rue de la Jacobée.

SEMCODA réalise l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 15 logements PLUS, 3 pavillons PLUS,

2 logements PLAI, 6 pavillons PLAI, rue de la Jacobée.

SEMCODA est le bailleur de ces logements sociaux.

SEMCODA sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour la souscription de 4 emprunts (PLUS Construction PLUS Foncier, PLAI Construction, PLAI Foncier, PLS Construction PLS Foncier) à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit des emprunts garantis à hauteur de **3 813 700 €**.

*Sur demande de M. Raymond, la contrepartie de la garantie accordée par la commune est explicitée :*

« En contrepartie de la garantie accordée par la Commune de TREVOUX, la Société d'Économie Mixte de Construction du département de l'Ain s'engage à réserver à la Commune l'attribution de logements correspondant à **20 %** de la surface habitable réalisée pendant toute la durée de la garantie. »

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés VOTE la garantie d'emprunt**

- SEMCODA rue de la Jacobée 19 logements individuels, 39 logements collectifs PSLA

SEMCODA réalise l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 19 logements individuels et 39 logements collectifs PSLA, rue de la Jacobée.  
SEMCODA est le bailleur de ces logements sociaux.

SEMCODA sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour la souscription de l'emprunt PSLA à contracter auprès du Crédit Mutuel, soit un emprunt garanti à hauteur de **6 419 100 €**.

*Sur demande de M. Raymond, la contrepartie de la garantie accordée par la commune est explicitée :*

« En contrepartie de la garantie accordée par la Commune de TREVOUX, la Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain, s'engage à réserver à la Commune l'attribution de **20 %** des logements remontés en PLS pendant toute la durée de la garantie restante. »

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés VOTE la garantie d'emprunt.**

## 8 CESSIION D'UN TERRAIN

Le maire explique que la commune souhaite céder à Monsieur GENIN une parcelle de terrain, située en zone N, cadastrée AE 145 d'une surface de 76 m<sup>2</sup> pour 2 500 €.

Ce prix est conforme à l'avis de France Domaines.

Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

*M. Raymond s'étonne de cette cession. Tout d'abord, il rappelle que l'ancienne majorité en avait fait une réserve pour créer une halte avant d'accéder au château. Il a des interrogations ensuite sur l'acheteur. En effet, lors d'une prochaine démission d'un membre de la majorité, le prochain membre sur la liste appelé à siéger est la femme de Monsieur Genin...*

*Le maire s'étonne de cette remarque qui préjuge de l'avenir. Enfin, l'opposition actuelle n'a rien objecté à la vente d'un bien immobilier à Madame Raymond.*

*M. Raymond demande fermement au maire de vérifier ses propos qui sont faux et d'en informer les membres du conseil lors de la prochaine séance.*

**Le conseil municipal, après délibération, par 23 voix pour, 6 voix contre (M. Raymond, C. Montessuit (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), P. Charrondière, M. Cachat (qui a donné pouvoir à M. Raymond), A. Gomes, G. Brulland)**

**VOTE** la cession à Monsieur GENIN d'une parcelle de terrain, située en zone N, cadastrée AE 145 d'une surface de 76 m<sup>2</sup> pour 2 500 €.

Ce prix est conforme à l'avis de France Domaines.



Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

## **9 TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

M. Trassard, 1<sup>er</sup> adjoint, explique que le service espaces verts a un besoin de renfort indispensable pour répondre à la volonté de la municipalité de conserver le fleurissement et une propreté des lieux naturels à un niveau de qualité et pour compenser l'absence d'un agent en arrêt maladie depuis longtemps.

Un agent employé depuis 2 ans en contrat aidé et qui donne satisfaction, mérite d'accéder à une nomination de stagiaire. Cela montre également la volonté de la municipalité de lutter contre les emplois précaires.

*M. Charrondièrre souhaite apporter la précision suivante : le Contrat Unique d'Insertion (CUI) est moins un contrat précaire qu'un contrat d'insertion qui doit aider des personnes à trouver un emploi. Ce contrat a donc rempli sa mission en l'espèce puisque cette personne va pouvoir retrouver un emploi pérenne. Il remarque que la municipalité propose la création d'un emploi supplémentaire, alors que des agents vont bientôt partir à la retraite. Selon lui, il aurait été plus judicieux de pourvoir au départ à la retraite et non de créer un emploi supplémentaire.*

*Le maire répond qu'il souhaite recruter de suite l'agent. Lors du départ à la retraite d'agents, la réflexion se posera du maintien ou de la suppression du poste.*

*M. Raymond fait remarquer que la création de postes de fonctionnaires pérennes augmente la masse salariale et il regrette que cette création de poste ne figure pas dans le tableau des effectifs qui aurait dû être transmis au moment du vote du budget.*

Le conseil municipal, après délibération, **par 23 voix pour, 5 voix contre (M. Raymond, C. Montessuit (qui a donné pouvoir à P. Charrondièrre), P. Charrondièrre, M. Cachat (qui a donné pouvoir à M. Raymond), A. Gomes,), 1 abstention (G. Brulland)**

**VOTE** la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

## **10 SUBVENTION POUR CLASSES TRANSPLANTEES**

Mme Bordelier, adjointe à la jeunesse et à l'éducation, expose aux membres du conseil municipal, que par délibération du 3 décembre 2014, le conseil municipal avait décidé d'attribuer une subvention de 8000 € à l'organisme OCCE pour le financement d'un voyage scolaire du 2 au 6 février 2015 à Paris pour 2 classes de l'école Beluizon. Ce projet a été annulé suite aux événements du 11 janvier dernier.

L'école ne souhaite pas repartir sur un projet de cette ampleur (ni avoir recours à l'OCCE qui n'organise que des voyages sur Paris). En échange, elle propose aux élèves une sortie de 4 jours sur Lyon au mois de juin, sans nuitée, qui pourra être financée pour partie par les crédits périscolaires.

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**VOTE** le retrait de la délibération du 3 décembre 2014.

## **11 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015**

Mme Litchlé expose que les membres du conseil municipal ont pu prendre connaissance des subventions proposées. Elle rappelle que ces subventions ont été examinées par les commissions concernées.

*Le maire fait remarquer le maintien de l'enveloppe financière globale, et ce malgré les contraintes budgétaires. Il fait remarquer que la subvention à Val Horizon est encore en cours de négociation, et ne figure donc pas à l'ordre du jour de ce conseil municipal.*

*M. Charrondière regrette qu'aucune subvention ne soit proposée au Collectif transport Val de Saône, sachant que ce collectif ne fait jamais de demande. Or ce collectif regroupant des associations milite pour la réouverture de la ligne Lyon-Trévoux et d'une manière générale pour l'amélioration du transport Val de Saône.*

*Mme Litchlé trouve dommage que cette remarque n'ait pas été faite lors de la commission qui a examiné les demandes et qui est un lieu de débat. Cela aurait permis de remédier à cet oubli.*

*M. Brulland répète ce qu'il a dit en commission sociale : il regrette l'économie de 500 € pour l'association Rêves d'enfants et celle de 200 € pour Sourire ensemble. Il votera néanmoins « pour » ces subventions car le rôle de ces associations lui semble important.*

*En revanche, il votera « contre » la subvention à l'APEL de la Sidoine. Pour lui une collectivité n'a pas à subventionner une association de parents d'élèves d'école privée.*

*Mme Guérin rappelle comme elle l'a dit en commission que les subventions pourront être revues à la hausse dès lors que l'action de ces associations concerne plus d'enfants de la commune.*

*M. Raymond annonce que l'opposition votera les subventions dans l'intérêt de la vie sociale même s'il observe que les subventions pour le sport augmentent alors qu'elles baissent pour la culture et le social. Il regrette également l'absence de subvention pour l'association des Sapeurs-Pompiers Retraités.*

*M. Trassard informe que la demande de subventions des Sapeurs-pompiers retraités vient de parvenir à la mairie. Elle sera donc étudiée à une autre séance.*

*Le maire précise que la baisse des subventions en matière sociale provient notamment de la baisse de 20 000 € à la Maison des Cèdres puisque cette association ne se charge plus de la prestation transport.*

Le conseil municipal s'est prononcé sur le vote des subventions aux associations. Ces subventions ont été votées à l'unanimité sauf la subvention à l'APEL de la Sidoine qui a été adoptée par 23 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

	Association	Subv ordinaire 2014	Subv except 2014	Subv demandée 2015	Subv demandée Except 2015	Propositio n subv ordinaire 2015	Proposit ion subv except 2015	Vote du Conseil 29/04/15	
								Montant voté	Décision
SOCIAL	Sourire Ensemble	1 200,00	0,00			1 000,00		1 000,00	Unanimité
	Rêves	1 000,00	0,00	1 000,00		500,00		500,00	Unanimité
	ADAPA	4 000,00	0,00	8 864,00		3 000,00		3 000,00	Unanimité
	AGIVR	300,00		300,00		300,00		300,00	Unanimité
	Amicale des Donneurs de Sang Trévoux-Reyrieux	200,00	0,00	200,00		200,00		200,00	Unanimité
	ENVOL	600,00	0,00	700,00		700,00		700,00	Unanimité
	Secours Catholique	1 600,00	0,00	1 600,00		1 600,00		1 600,00	Unanimité
	Les Restos du cœur	1 000,00	0,00			1 500,00		1 500,00	Unanimité
	AVEMA	2 500,00	0,00	2 500,00		2 500,00		2 500,00	Unanimité
	ADMR Val de Saône	3 400,00	200,00	3 600,00	400,00	3 400,00	200,00	3 600,00	Unanimité
	FNATH Association des accidentés de la vie	200,00	0,00	200,00		200,00		200,00	Unanimité
	Amicale du personnel communal	2 000,00	0,00	2 000,00		2 000,00		2 000,00	Unanimité
	Croix Rouge Française	1 600,00	1 300,00			1 600,00		1 600,00	Unanimité
	Aux Lucioles			200,00		200,00		200,00	Unanimité
	Vivre Sans Alcool	200,00		200,00		200,00		200,00	Unanimité
	ADIL de l'Ain	670,00		690,00		670,00		670,00	Unanimité
	Maison des Cèdres	60 000,00		40 000,00		40 000,00		40 000,00	Unanimité
	Val de Saône Dombes Service					2 000,00		2 000,00	Unanimité
	Soleil d'Automne	200,00		400,00		200,00		200,00	Unanimité
	<b>Sous total</b>	<b>80 670,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>62 454,00</b>	<b>400,00</b>	<b>61 770,00</b>	<b>200,00</b>	<b>61 970,00</b>	
	<b>TOTAL</b>					<b>61 970,00</b>			

	Association	Subv ordinaire 2014	Subv except 2014	Subv demandée 2015	Subv demandé e Except 2015	Proposition subv ordinaire 2015	Proposition subv except 2015	Vote du Conseil 29/04/15	
								Montant voté	Décision
Relations Publiques	Section jeunes sapeurs pompiers	400,00	0,00	400,00		400,00		400,00	Unanimité
	UFAC	150,00	0,00	300,00	320,00	300,00	320,00	620,00	Unanimité
	Amicale d'entraide des médaillés militaires du canton de Trévoux	200,00	0,00	200,00		200,00		200,00	Unanimité
	Collectif Transport Val de Saône	150,00	0,00					150,00	Unanimité
	UNC Groupe de l'Ain Dombes Saône	150,00	0,00	Au choix		150,00		150,00	Unanimité
	Amicale des Sapeurs pompiers	1 800,00	0,00	1 800,00	1 200,00	1 800,00	1 200,00	3 000,00	Unanimité
	<b>Sous total</b>	<b>3 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 700,00</b>	1 360,00	<b>2 850,00</b>	1 520,00	<b>4 520,00</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 150,00</b>		<b>4 060,00</b>		<b>4 370,00</b>			

	Association	Subv ordinaire 2014	Subv except 2014	Subv demandée 2015	Subv demandée Except 2015	Proposition subv ordinaire 2015	Proposition subv except 2015	Vote du Conseil 29/04/15	
								Montant voté	Décision
Associations Sportives	Plongeur Masqué de Trévoux	1 200,00	600,00	1 200,00	400,00	1 200,00		1 200,00	Unanimité
	Gym volontaire de Trévoux	1 100,00		1 100,00		1 100,00		1 100,00	Unanimité
	ASMT	34 000,00	1 000,00	35 000,00	6 000,00	34 000,00	1 000,00	35 000,00	Unanimité
	La Tour Trévoltienne	1 300,00		1 300,00	200,00	1 300,00	200,00	1 500,00	Unanimité
	School Dance			1 500,00		1 200,00		1 200,00	Unanimité
	Saône Vallée Tennis de Table	1 500,00		1 800,00		1 500,00		1 500,00	Unanimité
	AAPPMAT (pêche trévoux- quincieux)	500,00		600,00	200,00	600,00		600,00	Unanimité
	Groupe Pedestre Trévoltien	900,00	600,00	900,00	1 700,00	900,00		900,00	Unanimité
	Badminton Saône Vallée	1 150,00		1 150,00		1 150,00		1 150,00	Unanimité
	Basket Club Reyrieux Trévoux	1 200,00		1 500,00		1 200,00		1 200,00	Unanimité
	Groupe Yoga Trévoux	1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00	Unanimité
	Val de Saône Athlétisme			1 000,00	1 000,00	500,00		500,00	Unanimité
	Vélo Club Trévoltien	2600		2 600,00		2 600,00		2 600,00	Unanimité
	Judo Club Saône Vallée	4 200,00		4 500,00		4 200,00		4 200,00	Unanimité
	Tennis Club de Trévoux	5 000,00		3 000,00	2 000,00	5 000,00		5 000,00	Unanimité
	Rugby Trévoux Chatillon	10 750,00		9 000,00	3 000,00	9 000,00		9 000,00	Unanimité
	Gym Trévoux	7 000,00	1 500,00	8 000,00	1 000,00	7 000,00		7 000,00	Unanimité
	Boule Trévoltienne	1 500,00		1 500,00	1 000,00	1 500,00	1 000,00	2 500,00	Unanimité
	Handball Saone Vallée	2 000,00	500,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		2 000,00	Unanimité
	Trévoux Boxing Club	2 500,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00		2 500,00	Unanimité
	Pétanque Trévoltienne	2 350,00		3 000,00	4 000,00	2 350,00	3 000,00	5 350,00	Unanimité
Club Nautique de Trévoux	6 000,00		8 000,00		6 000,00		6 000,00	Unanimité	
Sous total	87 750,00	4 200,00	92 150,00	24 000,00	87 800,00	5 200,00	93 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>91 950,00</b>		<b>116 150,00</b>		<b>93 000,00</b>				

	Association	Subv ordinaire 2014	Subv except 2014	Subv demandé e 2015	Subv demandée Except 2015	Propositi on subv ordinaire 2015	Propositi on subv except 2015	Vote du Conseil 29/04/15	
								Montant voté	Décision
Associations Culturelles	ASTRID	7 000,00		3 000,00		2 500,00		2 500,00	Unanimité
	PRIVALS	2 300,00		2 300,00		2 300,00		2 300,00	Unanimité
	Académie de la Dombes	1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00	Unanimité
	Théâtre de l'Ivraie	400,00		400,00		400,00		400,00	Unanimité
	Association des Conteurs de Trévoux	2 000,00		2 000,00		2 000,00		2 000,00	Unanimité
	Matin'ARTS	2 500,00		2 500,00	1 500,00	2 500,00		2 500,00	Unanimité
	Les Rives du Temps	10 000,00		10 000,00		6 000,00		6 000,00	Unanimité
	Cuivres en Dombes			1 000,00		500,00		500,00	Unanimité
	Art Ad Lib	5 000,00		5 000,00	2 000,00	5 000,00		5 000,00	Unanimité
	ART	3 000,00		7 000,00		4 000,00	3 000,00	7 000,00	Unanimité
	Comit'act	0,00		700,00	10 000,00	500,00	3 000,00	3 500,00	Unanimité
	Sous total	<b>33 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 900,00</b>	<b>13 500,00</b>	<b>26 700,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>32 700,00</b>	Unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>33 700,00</b>		<b>48 400,00</b>		<b>32 700,00</b>				

	Association	Subv ordinaire 2014	Subv except 2014	Subv demandée 2015	Subv demandé e Except 2015	Proposition subv ordinaire 2015	Propositi on subv except 2015	Vote du Conseil 29/04/15	
								Montant voté	Décision
Associations éducatives	APEL de la Sidoine	500,00		500,00	500,00	500	500	1 000,00	23 voix Pour 3 voix contre : C. Montessuit (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), P. Charrondière, G. Brulland. 3 abstentions : M. Raymond, M. Cachat (qui a donné pouvoir à M. Raymond), A. Gomes.
	PEP01					500		500,00	Unanimité
	Sou des écoles	3 500,00		3 500,00		3500		3 500,00	Unanimité
	Sous total	<b>4000</b>	<b>0</b>	<b>4000</b>	<b>500</b>	<b>4500</b>	<b>500</b>	<b>5 000,00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>		<b>4 500,00</b>		<b>5000</b>				

## **11 ENTREES GRATUITES AUX CASCADES POUR LES ASSOCIATIONS**

Mme Litchlé rappelle que chaque année la commune offre des entrées gratuites aux Cascades qui sont remises aux associations trévoltiennes qui en ont fait la demande.

Trois associations (Football Club, Tennis Club et AGR) ont fait part de leur souhait de récompenser les jeunes à l'occasion de stages multisports

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

**VOTE** l'attribution de 50 entrées gratuites aux associations Football Club, Tennis Club et AGR

## **12 QUESTIONS DIVERSES**

Fermeture de la mairie les samedis 2 et 9 mai 2015

Prochain conseil municipal : 27 mai 2015 à 20h30

La séance est levée à 21h50

Compte rendu affiché le : 13 mai 2015